

D 2022 - 05
SOUSTELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

11
 Nombre de conseillers en exercice
 7
 Nombre de conseillers présents
 8
 Nombre de suffrages exprimés

Séance du **05 AVRIL 2022**

conseil municipal réuni sous la présidence de **JEAN-PIERRE OZIL**, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par **Georges RIBOT, Le Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		22 195,64 €		452 193,36 €		474 389,00 €
Opérations de l'exercice	24 903,10 €	25 773,92 €	76 229,17 €	110 852,59 €	101 132,27 €	136 626,51 €
TOTAUX	24 903,10 €	47 969,56 €	76 229,17 €	563 045,95 €	101 132,27 €	611 015,51 €
Résultats de clôture		23 066,46 €		486 816,78 €		509 883,24 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
Affiché le 08/04/2022
ID : 030-213003239-20220405-D2022-05-DE

2^o Consigné, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents chapitres;

3^o Vérifier la sincérité des restes à réaliser

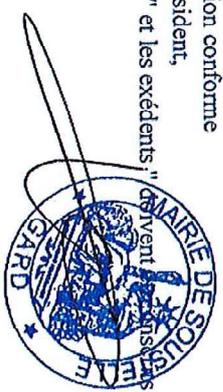
et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL
Représentés: Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACCIER DE GESNES par Georges RIBOT

Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme
Le président,



(1) Les " dépenses " et recettes " doivent être inscrites sur les lignes " opérations de l'exercice " et " restes à réaliser ". Les " déficits " et les excédents " doivent être inscrits sur les lignes " résultats reportés ", " résultats de clôture " et " résultats définitifs " .